

Programme Local de l'Habitat 2024- 2030

Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans



Annexe 1- Bilan des PLH de la
Communauté de communes du Crestois et de la
Communauté de communes du Pays de Saillans
2012 -2018

Eléments de contexte

Un programme local de l'habitat avait été réalisé par la Communauté de communes du Crestois (CCC) d'une part et la Communauté de communes du Pays de Saillans (CCPS) d'autre part, tous deux validés respectivement le 28/06/2012 et le 12/10/2012.

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme (CCCPS) est issue de la fusion de ces deux intercommunalités et de la ville de Crest depuis le 1er janvier 2014.

Compte tenu de la fusion intervenue en 2014, la mise en œuvre de ces 2 PLH a été bousculée. La ville de Crest représentant plus de la moitié de la population de la CCCPS n'était pas couverte par ces deux PLH.

Ainsi, leur programme d'actions comme les moyens alloués ne correspondaient plus à la réalité du territoire et de ses besoins, ni à une priorité des élus de la nouvelle intercommunalité.

En parallèle, le poste de chargé de mission habitat est demeuré vacant pendant quatre ans, conduisant à une perte d'information et à une mise en œuvre partielle des stratégies.

Aussi, les actions fixées au sein des précédents documents et les moyens mis en œuvre ont-ils été mobilisés selon les besoins du territoire de la CCCPS.

Il est aussi rappelé que les ex-PLH n'étaient pas dotés d'un volet foncier et d'une stratégie foncière à part entière.

Il convient aussi de rappeler que, à l'instar du présent Programme local l'habitat, les PLH de la Communauté de Communes du Crestois et de la Communauté de communes du Pays de Saillans ne répondaient pas à une obligation réglementaire mais correspondaient à une démarche volontaire du territoire de se doter d'une stratégie partagée en matière d'habitat.

Eléments de contexte

Il s'agit donc ici de présenter le bilan de ces deux PLH, étape qui n'avait pas été réalisée compte tenu des éléments de contexte précités.

L'élaboration d'un « nouveau » PLH sur le périmètre de la CCCPS est « l'occasion » de faire le bilan de ces 2 PLH.

Le bilan des programmes locaux de l'habitat de l'ex CC du Pays Crestois et de l'ex CC du Pays de Saillans consiste en la mise en perspective des actions prévues au sein des précédents documents avec leur état d'avancement au moment de la réalisation du présent Programme local de l'habitat et la décision de leur poursuite dans le nouveau projet.

Il est détaillé par grande thématique des précédents programmes d'actions :

- L'évaluation des moyens mise en œuvre pour atteindre les objectifs (traduction concrète des objectifs fixés).
- L'évaluation de la mise en œuvre envisagée des actions (ressources humaines, financières, gouvernance, leviers de réalisation des objectifs etc.).

Le bilan repose sur une évaluation factuelle des moyens et de la mise en œuvre des objectifs. Il a vocation à dresser un état des lieux de la politique de l'habitat menée sur la dernière période sur le territoire, évaluer les effets de ces actions, envisager leur reconduction ou leur réorientation dans le cadre du présent PLH.

Dans la mesure où les deux précédents Programme Local de l'Habitat du territoire poursuivaient globalement des objectifs communs, le bilan met en parallèle les moyens déployés pour l'ex CC du Pays Crestois et de l'ex CC du Pays de Saillans, et mutualise le bilan pour une partie des actions communes.

Quelques données démographiques essentielles concernant ces deux territoires:

La Communauté de Communes du Crestois était constituée de 3 communes pour une population totale de 4 200 habitants.

La Communauté de Communes du Pays de Saillans était constituée de 11 communes pour une population de 2 300 habitants.

Bilan des objectifs de production de logements

	Commune	Niveau d'armature ex-PLH	Objectifs logements 2009 - 2015	Total production effective Logements 2009 - 2015	Ecart par rapport aux objectifs	Taux d'avancement des objectifs
CC du Crestois	Aouste-sur-Sye	Péri-urbain	140	93	-47	66%
	Mirabel-et-Blacons	Semi-rural	45	52	7	116%
	Piègros-la-Clastre	Semi-rural	45	22	-23	49%
	Total		230	167	-63	73%
CC du Pays de Saillans	Saillans	Semi-rural	66	34	-32	52%
	Aurel, Espenel et Vercheny	Rural	24	20	-4	83%
	Aubenasson, Chastel-Arnaud, St Sauveur en Diois, La Chaudière, St-Benoît-en-Diois, Rimon-et-Savel, Véronne	Rural	24	5	-19	21%
	Total		114	59	-55	52%

À l'échelle de la CC du Crestois, 230 logements étaient programmés durant la période du PLH, dont une majeure partie à Aouste-sur-Sye (140logements), les communes de Mirabel et Piègros disposant d'un objectif commun de 45 logements chacune.

Au global, les communes de l'ex CC du Crestois ont réalisé 167 logements, soit 73% de l'objectif général.

Aouste a réalisé 93 logements soit 2/3 des objectifs fixés, Piègros en a réalisé la moitié. Enfin, la commune de Mirabel a produit 7 logements en plus que les objectifs indiqués, il s'agit de la seule commune du territoire a avoir dépassé ses objectifs.

À l'échelle de la CC du Pays de Saillans, 114 logements étaient programmés et 59 logements ont été réalisés, soit la moitié des objectifs fixés. Des écarts significatifs apparaissent entre les communes : Saillans a réalisé la moitié des objectifs tandis que les communes rurales n'ont que très peu produit (25 logements sur 6 ans).

Bilan de la croissance démographique

	Commune	Niveau d'armature ex-PLH	Estimation croissance de la population (PLH)	Pop 2008	Pop 2013	Pop 2018	TCAM 2008 - 2013	TCAM 2013 - 2018	TCAM 2008 - 2018
CC du Crestois	Aouste-sur-Sye	Péri-urbain	2% par an	2 254	2 442	2 537	1,62%	0,77%	1,19%
	Mirabel-et-Blacons	Semi-rural		896	966	1 133	1,52%	3,24%	2,37%
	Piègros-la-Clastre	Semi-rural		863	832	859	-0,73%	0,64%	-0,05%
	Total			4 013	4 240	4 529	1,11%	1,33%	1,22%
CC du Pays de Saillans	Saillans	Semi-rural	1,7% par an	1 056	1 221	1 321	2,95%	1,59%	2,26%
	Aurel, Espenel et Vercheny	Rural		785	828	888	1,07%	1,41%	1,24%
	Aubenasson, Chastel-Arnaud, St Sauveur en Diois, La Chaudière, St-Benoît-en-Diois, Rimon-et-Savel, Véronne	Rural		283	259	275	-1,76%	1,21%	-0,29%
	Total			2 124	2 308	2 484	1,68%	1,48%	1,58%

NB : le recensement INSEE fonctionne par pas de temps de 5 ans, les données utilisées par ailleurs dans le diagnostic mobilisent le millésime 2018, permettant de disposer des données sur les pas de temps 2008 - 2013 et 2013 - 2018. TCAM = Taux de croissance annuel moyen

À l'échelle de la CC du Crestois, la croissance démographique envisagée était de 2% par an, les communes d'Aouste et Mirabel ont connu une croissance soutenue entre 2008 et 2013, tandis que la commune de Piègros a perdu des habitants avant de retrouver ses effectifs de 2008 en 2018. Finalement, sur l'ensemble de ces communes la croissance a été nettement moins forte que prévue.

À l'échelle de la CC du Pays de Saillans, la croissance démographique projetée était de 2% par an. Ce niveau de croissance a été atteint entre 2008 et 2013, porté par la forte croissance démographique sur la commune de Saillans. Les communes d'Aurel, Espenel et Vercheny connaissent une croissance démographique forte, mais plus modérée que la projection faite. Enfin, les autres communes rurales voient leur population légèrement diminué sur ces dix dernières années.

Programme d'actions inscrites au sein des précédents PLH

Groupe d'actions 1: Assurer et organiser le développement de l'offre nouvelle

- Action 1.1: Créer un pôle de compétences pour apporter soutien et conseil aux communes en matière d'habitat et d'urbanisme.
- Action 1.2: Engager une réflexion Eco-Scot
- Action 1.3: Inciter les communes et EPCI à s'engager dans des politiques foncières pour l'habitat.

Groupe d'actions 2 : Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages

- Action 2.1: Favoriser la production de logements locatifs publics et communaux.
- Action 2.2: Mettre en place des points d'information et de conseil sur l'habitat et un Pôle de conseil et d'information aux particuliers en matière d'énergie (PIE).
- Action 2.3: Participer au PIG départemental pour répondre aux enjeux d'amélioration et d'adaptation du parc privé ancien et contribuer à la production d'une offre à loyer modéré dans le parc privé.
- Action 2.4: Répondre aux besoins en logements des personnes âgées et handicapées
- Action 2.5: Faciliter le logement des jeunes et du public saisonnier
- Action 2.6: Répondre aux besoins en logements et hébergement des publics précaires

Groupe d'actions 3: Valoriser le patrimoine existant et favoriser un aménagement durable du territoire

- Action 3.1: Favoriser la durabilité et la performance des constructions
- Action 3.2: Apporter un appui aux communes en matière d'indécence

Groupe d'actions 4: Animer et suivre le PLH

- Action 4.1 Mettre en place un: observatoire en partenariat avec les acteurs locaux
- Action 4.2: Prévoir les moyens nécessaires à l'animation du PLH

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 1. Assurer et organiser le développement de l'offre nouvelle

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Créer un pôle de compétences pour apporter soutien et conseil aux communes en matière d'habitat et d'urbanisme	CC du Crestois	Création d'un poste d'animateur/chargé de mission pour accompagner et conseiller les communes dans leurs projets directement liés au PLH	Action réalisée	Création d'un poste de chargé de mission pour les demandes de financements de logements communaux et sociaux (0,2 ETP). Création d'un service d'instruction du droit des sols (1,5 ETP) accompagnant les communes et d'un poste de conseiller en énergie mutualisé avec une autre intercommunalité pour accompagner les collectivités à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine et logements communaux.	Action poursuivie: actions 2, 8 et 12 du PLH L'accompagnement des ménages sur le volet amélioration énergétique de l'habitat s'est fortement développé au sein de l'intercommunalité avec la création de la plateforme de la rénovation énergétique en 2015 puis celle du SPPEH avec 8 EPT) à ce jour.
	Pays de Saillans				
Engager une réflexion Eco-Scot	CC du Crestois	Mise en place d'un groupe de travail intercommunautaire dans le cadre du Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme, réalisation d'une étude Eco-Territoire	Action réalisée	Étude réalisée « Bio Vallée 2040», prescription d'élaboration du SCoT en 2017, création de postes dédiés et accompagnement par un bureau d'études en 2018 Prescription d'élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval (périmètre incluant les CC du Val de Drôme et de la CCCPS) en 2017: Diagnostic de territoire (2018), PADD (2019), DOO et DAAC (2023). Projet de SCoT arrêté le 14/12/2023	Action poursuivie: actions 2 et 12 qui permettront d'assurer l'articulation entre le SCoT et le PLH
	Pays de Saillans				
Inciter les communes et EPCI à s'engager dans des politiques foncières pour l'habitat	CC du Crestois	Mise en œuvre d'un système d'information géographique, création d'un poste dédié	Non réalisé Pas de moyens humains et financiers suffisants pour accompagner les communes sur cette action.		A ce jour, la CCCPS n'a pas d'outils de cartographie. Toutefois, à travers la sous-action 3.4, la 3CPS souhaite mettre en place une stratégie foncière pour la création d'une offre de logements abordables.
	Pays de Saillans				

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 2. Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Favoriser la production de logements locatifs publics et communaux	CC du Crestois	Production de 8 logements locatifs publics, 2 logements communaux par an: Budget de 10 000 €/an pour les logements locatifs publics Budget de 5 000 €/an pour les logements communaux	Action réalisée	aide au financement pour 14 logements PLUS et 3 logements PLAI et 7 logements communaux. Convention de partenariat entre le CD 26 et la 3CPS pour le soutien à la production de logements locatifs publics sociaux en 2017 (1 500 € logement PLUS) puis pour la période 2018-2020 (2000 € par PLUS), Avenant 2021 - 2022 sur les mêmes conditions	Action poursuivie : actions 3.1 et action 9.3. Le montant et les modalités d'attribution de ces aides seront précisées dans des règlements d'attribution rédigés ultérieurement.
	Pays de Saillans	Production d'une quinzaine de logements locatifs publics, 2 logements communaux par an : Budget de 4 400€/an pour les logements locatifs publics Participation de la CC pour les logements communaux	Action partiellement réalisée Peu d'opération portée par des bailleurs sur la CC du Pays de Saillans	1 logement PLUS financé Convention de partenariat entre le CD 26 et la 3CPS pour le soutien à la production de logements locatifs publics sociaux en 2017 (1 500 € logement PLUS) puis pour la période 2018-2020 (2000 € par PLUS) Avenant 2021 - 2022 sur les mêmes conditions	

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 2. Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Mettre en place des points d'information et de conseil sur l'habitat	CC du Crestois				
	Pays de Saillans	Mise en place d'un pôle information habitat, d'un pôle de conseil et d'information aux particuliers en matière d'énergie, développement du conseil en architecture et éco-construction pour les particuliers	<p>Action partiellement réalisée</p> <p>Le conseil en architecture auprès des particuliers n'a pas été mis en place par manque de moyens financier notamment en raison de la suppression des aides régionales dans le cadre du CDRA. La priorité a été donnée au volet de la rénovation énergétique.</p>	<p>Les collectivités n'ont pas créé de guichet unique de l'habitat mais ont mis en place l'action DORÉMI en 2013, puis un partenariat sur le PIE avec l'ADIL qui a évolué vers la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation de l'habitat individuel (PTRE) en 2014, Celle-ci est devenue le Service Public de la performance énergétique (SPPEH) avec la création de 8 postes à ce jour dont un qui accompagne les copropriétés. Ce service a permis la mise en place d'un guichet unique sur la rénovation énergétique et d'un conseil personnalisé pour les particuliers avec des visites à domicile:</p> <p>206 ménages accompagnés entre 2014 et 2020 qui ont engendré près de 7 Ms d'euros de travaux et des subventions de la CCCPS pour la rénovation performante (41 dossiers) à hauteur de près de 250 000 € financées en partie par TEPCV.</p> <p>En parallèle d'autres actions ont été menées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de chauffe-eau solaire, soutenu par un chèque régional de 500 € (Opération Coup de soleil) • La distribution de kits d'économie d'énergie auprès des particuliers • Le recrutement d'équipes de services civiques sur deux années pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux éco gestes dans l'habitat. • La mise en place en 2019 d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) afin de lutter contre la précarité énergétique: ce service s'adresse notamment aux locataires ou aux propriétaires en situation de fragilité énergétique. 	Action poursuivie: Action 8 (« Poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique)

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 2. Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Participer au PIG départemental Amélioration de l'habitat	CC du Crestois	Participer au futur PIG en signant un contrat territorial avec le Département	Action réalisée	21 dossiers d'adaptation (de 2012 à 2019), 37 dossiers d'amélioration énergétique Participation à l'animation : 5 325 €/an hors subvention	Action non poursuivie sur ce PIG car le PIG départemental n'existe plus. Toutefois l'intervention de la CCCPS sur l'amélioration de l'habitat se poursuit: Action 3.3: renforcer le conventionnement du parc privé Action 8 : rénovation énergétique Action 10: habitat indigne et dégradé Action 11: maintien à domicile
	Pays de Saillans		Action réalisée	7 dossiers d'adaptation (de 2012 à 2019), 31 dossiers d'amélioration énergétique Participation à l'animation : 3 000 €/an.	
Répondre aux besoins en logements des personnes âgées et handicapées	CC du Crestois	Centralisation des dispositifs et aides, communication sur le dispositif ADALOGIS, calibrage de la participation financière	Action réalisée	Suivi des demandes de subvention d'adaptation du logement et d'aides à domicile	Action poursuivie: action
	Pays de Saillans			Dans le cadre du PIG, 43 ménages accompagnés dans l'adaptation de leur logement au vieillissement, 7 à l'adaptation au handicap	

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 2. Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Faciliter le logement des jeunes et du public saisonnier	CC du Crestois	Créer un guide sur l'offre pour l'hébergement des saisonniers, création d'une antenne relais pour le logement des jeunes, diffusion du dispositif de logement intergénérationnel, production de logements abordables pour les jeunes	Action réalisée jusqu'en 2017	<p>Logement des saisonniers: création d'un guide sur l'offre d'hébergement des saisonniers à l'échelle de la Vallée de la Drôme par l'ADEFA, afin de faciliter l'accès au logement des personnes arrivant sur le territoire pour de courtes périodes et renforcer l'information à destination des employeurs sur la réglementation applicables à l'hébergement des salariés.</p> <p>L'ADEFA a réalisé un guide identifiant, par conventionnement, les différentes formes d'hébergement étant prêts à accueillir des salariés saisonniers (camping, gîtes, foyers) et l'a remis à jour chaque année jusqu'en 2016.</p> <p>Offre pour les jeunes: Un projet de mise en place d'un service d'accompagnement des jeunes dans la recherche et l'accès au logement de type CLLAJ a été élaboré dès 2012, et la Mission Locale a été choisie pour en être le porteur. Ainsi, plusieurs permanences sont organisées, notamment à Crest 1,5 jours par semaine. 117 personnes de moins de 30 ans ont eu recours à ce service en 2014, et 92 personnes rien que pour le premier semestre 2015.</p> <p>Ces services se sont arrêtés suite au désengagement de partenaires financiers.</p>	Action non poursuivie: sur le PLH 2024 - 2030, la volonté est d'accompagner la création d'une offre nouvelle car l'offre existante est insuffisante, en s'appuyant sur le projet de FJT porté par la FRAPP et l'action sur l'habitat intergénérationnel portée par Solidarités Habitat : Action 5 .
	Pays de Saillans				
Répondre aux besoins en logements et hébergement des publics précaires	CC du Crestois	Développer l'offre de logements pour les plus modestes, en PLAI et logements conventionnés très sociaux, s'inscrire dans les partenariats en matière de logement d'urgence et d'hébergement temporaire	Pas d'action spécifique menée	Coût de la production des PLAI intégré dans le PIG et dispositifs de l'ANAH Mesures d'accompagnement social financées dans le cadre du PDALPD Participation aux réunions partenariales sur l'hébergement d'urgence / logements temporaires.	Action 3 : soutenir la production de logement social ou abordable: le logement très social sera soutenu à travers une aide financière

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 3. Valoriser le patrimoine existant et favoriser un aménagement durable du territoire

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 - 2030
Favoriser la durabilité et la performance des constructions	CC du Crestois	Soutenir la rénovation énergétique du parc public social (Biovallée), développer des formes d'habitat plus économe en foncier, améliorer la qualité des logements pour réduire la consommation en eau potable, soutenir la réalisation d'éco-quartiers et d'éco-lotissements	Action réalisée partiellement: Pas de réalisation de projet d'écoquartier, achat de centaines de kits d'économie d'énergie	Dans le cadre du GPRA Biovallée puis du programme TEPCV, des centaines de kits d'économie d'énergie et d'eau ont été achetés et distribués auprès des particuliers. Cette distribution s'est faite par les conseillers de la PTRE, du SLIME et par les services civiques entre 2015 et 2017. Plus de 11 000 € de kits ont été achetés et distribués par les services civiques.	Action poursuivie: Action 9 : depuis 2013, la CCCPS a mis en place un service de Conseiller en énergie partagée pour les collectivités (2 ETP sont mutualisés sur la CCVD et la CCCPS) pour accompagner celles-ci sur l'amélioration de la qualité énergétique de leur patrimoine. Dans le cadre de la convention d'aide à la pierre signée avec le Département (nouveau dispositif DIH 2023 - 2028), la CCCPS a inscrit la mobilisation de crédits pour la rénovation énergétique de logement locatifs publics sociaux
	Pays de Saillans				
Apporter un appui aux communes en matière d'indéceance	CC du Crestois	Mener un travail partenarial avec la MOUS Habitat Indigne	Action non réalisée		Action poursuivie: action 10 spécifique sur l'habitat indigne et dégradé

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Thématique 4. Animer et suivre le PLH

	Territoire	Moyens pour atteindre les objectifs	Résultats effectifs	Mise en œuvre	Articulation PLH 2024 -2030
Mettre en place un observatoire en partenariat avec les acteurs locaux	CC du Crestois	Signer une convention avec l'ADIL (élaborer et signée une convention pour transmettre les données)	Action réalisée	Signature d'une première convention en 2014 pour la participation à l'observatoire bi-départemental porté par l'ADIL renouvelée depuis.	Action poursuivie: action 12
	Pays de Saillons				
Prévoir les moyens nécessaires à l'animation du PLH	CC du Crestois	Création d'un poste d'animateur pour l'accompagnement des communes dans leurs projets liés au PLH	Action réalisée	Financement de 0,2 ETP entre 2012 et 2015 par chaque intercommunalité. Ces moyens ont été reconduits par la CCCPS jusqu'en 2015. Ces moyens ont été alloués au regard des priorités de la collectivité compte tenu de la fusion. Financement de 16 000 €/ an pour le poste d'animateur	Action poursuivie: action 12 Poste à 0,4 ETP
	Pays de Saillons				

Bilan financier des ex-PLH

Postes de dépenses	Éléments financés	Montants
Financement d'études	Bio-Vallée 2040	Montant étude INDIGGO / part CCCPS
	SCOT (lancé en 2018)	70 000 € de cotisations / an pour la 3CPS au Syndicat du SCoT de la Vallée de la Drôme
Aides à la production de logements	Financement de 14 PLUS (CC du Crestois) et 1 PLUS Pays de Saillans	Piégros : 7 logements PLUS à 2000 € / logement soit 14 000 € Aouste: 6 logements (ADIS - anciennerie huilerie Richard) dont 4 en PLUS à 1500 € soit 6000 € (DAH - Augusta) dont 3 en PLUS (1500 € / log PLUS) soit 4 500 € Opération DAH Saillans: 1 log en PLUS à 2000 / logt (convention avec le CD 26) ADIS (St Jean) – Crest : 7 logement PLUS soit 14 000 € Soit 40 500 € au total
	Financement de 3 PLAI (CC du Crestois)	Aouste (ancienne huilerie Richard): 2 log en PLAI à 2500 / logt soit 5000 € Aouste (DAH – opération Augusta): 1 en PLAI soit 2000 € Soit 7 000 €
	Financement de 7 logements communaux (CC du Crestois)	Production de logement communal aide de 2500 € / logement de la CCC: Mirabel et Blacons: 5 logements Piégros: 2 logements conventionnés PALULOS Soit 17 500 € au total
Aides à la rénovation / à l'économie d'énergie	41 subventions à la rénovation performante	250 000 €
	Mise en place du PIE avec l'ADIL Mission d'accompagnement des services civiques par l'ADIL	Conventions financières avec l'ADIL
	21 dossiers d'adaptation (de 2012 à 2019) (CC du Crestois) 7 dossiers d'adaptation (CC du Pays de Saillans)	Conventions financières avec le CALD puis SOLIHA
	37 dossiers d'amélioration énergétique (CC du Crestois) 31 dossiers d'amélioration énergétique (CC du Pays de Saillans)	Conventions financières avec le CALD puis SOLIHA
	Financement d'éco-kit	11 500 €

Bilan financier des ex-PLH

Postes de dépenses	Éléments financés	Montants
Ingénierie / prestations diverses	Prestation CLLAJ	3 000 € (Mission confiée à la Mission Locale)
	Prestation ADEFFA	3 500 € (prestation + impression guide)
	Chargé de mission pour les demandes de financements de logements communaux et sociaux et animation suivi des PLH (0,2 ETP).	
	service d'instruction du droit des sols (1,5 ETP)	60 000 € / an : poste mutualisés par les communes et portés par la CCCPS
	Poste de conseiller en énergie partagée – CEP pour les collectivités (1 ETP - puis 2 ETP depuis 2020)	
	Animation du dispositif DOREMI / PTRE / SPPEH	
	Participation à l'observatoire de l'ADIL	3 000 euros / an pour l'adhésion à l'observatoire depuis 2014 soit 15 000 € entre 2014 et 2018

Bilan des actions inscrites au sein des précédents PLH

Enjeux et perspectives pour le futur PLH :

- Un enjeu général de recentrage du programme d'actions pour assurer un effet levier plus important

- **En termes d'animation :**

Le maintien d'une animation pour la réhabilitation thermique des logements

L'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme (développement de périmètre de servitude de mixité sociale, ...).

L'accompagnement des opérateurs (bailleurs sociaux) dans le montage des projets (interventions sur le parc existant)

La coordination avec les partenaires sur l'observation et le suivi de la politique de l'habitat

- **En termes de suivi et de communication :**

L'observation et le suivi des dynamiques foncières

Le relai des aides mobilisables en faveur de l'amélioration de l'habitat

- **En termes de financement :**

Le recentrage des aides en compléments des financeurs pour éviter le saupoudrage / améliorer l'effet levier